

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2014/305

Lyon 5e - Jardin du Rosaire - Signature d'un avenant au bail emphytéotique des 23 juin et 17 juillet 1995 entre la Ville de Lyon et la Fondation de Fourvière venant aux droits de la Commission de Fourvière - EI 05283 -

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 7 JUILLET 2014

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 JUILLET 2014

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 11 JUILLET 2014

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : M. CUCHERAT Yann

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. HAVARD), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), Mme BERRA (pouvoir à M. BLACHE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2014/305 - LYON 5E - JARDIN DU ROSAIRE - SIGNATURE D'UN AVENANT AU BAIL EMPHYTEOTIQUE DES 23 JUIN ET 17 JUILLET 1995 ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA FONDATION DE FOURVIERE VENANT AUX DROITS DE LA COMMISSION DE FOURVIERE - EI 05283 - (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 juin 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par bail emphytéotique des 23 juin et 17 juillet 1995, la Commission de Fourvière a mis à disposition de la Ville de Lyon une parcelle de terrain située à Lyon 5^e, montée Saint Barthélémy, figurant au cadastre section AL 125 lieu-dit « 7 Place de Fourvière » pour 19 845 m².

Ce bail, d'une durée de quarante cinq ans à compter du 1^{er} juin 1994, a été consenti en vue de l'aménagement de la Colline et du Plateau de Fourvière en parc, comprenant des espaces publics, des cheminements piétonniers, belvédère et terrasse, pour permettre l'enrichissement du patrimoine paysager et touristique de la Ville de Lyon. Compte tenu d'importants travaux d'aménagement, le loyer a été fixé au franc symbolique.

Par acte du 9 juillet 1997, la Fondation de Fourvière est venue aux droits de la Commission de Fourvière.

Or, il s'avère que la parcelle AL 8, limitrophe de la parcelle AL125, d'une surface de 2 656 m² et située au 40 montée Saint Barthélémy à Lyon 5^e, a été omise dans les biens mis à disposition de la Ville de Lyon dans le bail précité, alors qu'elle est entretenue et gérée par cette dernière depuis le 1^{er} juin 1994.

Cette parcelle est aujourd'hui à usage d'espace vert ouvert au public et fait partie intégrante des « Jardins du Rosaire ».

Dans l'attente d'une régularisation par avenant au bail emphytéotique et afin d'engager des travaux urgents de sécurisation des murs et balmes implantés sur ce terrain, une convention d'occupation temporaire avait été consentie à la Ville de Lyon à compter du 1^{er} juillet 2013 pour la parcelle sus désignée. Ces travaux sont à ce jour achevés.

Il vous est proposé par la présente de procéder à la régularisation foncière de cette omission de parcelle par un avenant au bail emphytéotique qui portera désormais non seulement sur la parcelle AL125 susvisée mais aussi sur la parcelle AL8 sise 40 montée Saint Barthélémy, les autres dispositions du bail emphytéotique demeurant inchangées. Il est précisé que cet avenant met automatiquement fin à la convention de mise à disposition établie pour les travaux d'urgence précités.

Vu le bail emphytéotique des 23 juin et 17 juillet 1995 ;

Vu le projet d'avenant au bail emphytéotique ;

M. le Maire du 5^e arrondissement ayant été consulté pour avis le 13 juin 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. L'avenant au bail emphytéotique des 23 juin et 17 juillet 1995 susvisé, établi entre la Ville de Lyon et la Fondation de Fourvière, portant ajout au bail initial de la parcelle AL8 sise 40 montée Saint Barthélémy, est approuvé.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant, ainsi que tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY